

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2013/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 février 2013

DCM N° 13-02-10

Objet : Acquisition d'une emprise foncière située à l'angle des rues des Minimes et du Petit Champé incorporée de fait dans le domaine public communal.

Rapporteur : M. KOENIG, Adjoint au Maire

Metz Habitat Territoire propose à la Ville de Metz la cession d'une emprise foncière d'une surface approximative de 100 m², incorporée de fait dans le domaine public communal depuis de nombreuses années, à l'angle des rues des Minimes et du Petit Champé.

Il paraît donc nécessaire de régulariser cette situation et d'acquérir le bien concerné moyennant l'euro symbolique.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'accord de Metz Habitat Territoire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

1 – d'acquérir une emprise foncière d'environ 100 m², incorporée de fait dans le domaine public communal à l'angle des rues des Minimes et du petit Champé, à distraire de la parcelle cadastrée sous :

Ban de Metz :
Section 19 – n° 180 – 321 m²

appartenant à Metz Habitat Territoire – 10, rue du Chanoine Collin- 57000 METZ ;

2 – de réaliser cette acquisition moyennant le prix symbolique d'un euro, à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;

3 - de prendre à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire, ainsi que les frais d'arpentage ;

4 – de requérir l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

5 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :
Le Premier Adjoint Délégué :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Pôle URBANISME – Cellule Action Foncière

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 3.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 31

Absents : 24

Dont excusés : 14

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE